Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 085-200065795-20261005-D05102026_03E-BF

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 05 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de conseillers présents : **25**
Nombre de conseillers représentés : **5**
Nombre de conseillers ayant participé au vote : **30**

L'an deux mille vingt six, le cinq octobre deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 29/09/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, BRAUD Corinne, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, LE NORMAND Thierry, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, LIEVRE Julien, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, BARRAUD Jean-Pierre, EDOUARD Nicole, PROUTEAU Stéphane, GOUPIL Roselyne, ONILLON Mickaël, PRUVOST Lynda,

Absents donnant pouvoir : FURNON Tamia a donné pouvoir à BRAUD Corinne, BRUNET Laëtitia a donné pouvoir à DRUGEON Charles, COUTAND Louise a donné pouvoir à LIEVRE Julien, DENIS-LUTARD Stéphane a donné pouvoir à BARRAUD Jean-Pierre, LE BRUSQUET Isabelle a donné pouvoir à PRUVOST Lynda
Absents excusés : VIGIER Nicolas, CAILLONNEAU Pauline, MORIN Maxime
Absents : sans objet

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Christelle GAUBERT a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D05102026_03 : Budget principal – Exercice 2026 - Décision modificative n°2

Le budget primitif a été voté le 09/03/2026. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours des ajustements sont nécessaire pour prendre en compte :

- **En Dépense de Fonctionnement :**

L'arrêté du 22 octobre 2025 (publié au JO le 31 octobre 2025) pris par l'État a instauré un accompagnement financier pour compenser l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant au bénéfice exclusif des communes de plus de 3 500 habitants. Or cette compétence a été intégralement transférée à la CCPA du Pays des Achards.

Le texte ne prévoyant aucun versement direct aux structures intercommunales, il convient de lui restituer l'intégralité de cette somme soit 20 328,13 euros et d'ouvrir des crédits au chapitre 014.

Par ailleurs, suite au recours pour excès de pouvoir engagé devant le tribunal administratif pour contester un stationnement PMR, il convient d'inscrire des crédits pour une provision pour litiges de 3000 € au chapitre budgétaire 68.

- **En Dépense d'investissement :**

La commune a perçu en 2023 et 2025 un montant total de 84 997,22 euros au titre de la taxe d'aménagement sur un permis de construire délivré en 2022 pour une extension d'une usine alimentaire. Suite à l'abandon du projet et à l'annulation du permis de construire, la commune est dans l'obligation de

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 085-200065795-20261005-D05102026_03E-BF

rembourser l'intégralité de cette somme. Il convient donc d'ouvrir des crédits au budget pour procéder à ce reversement.

Afin de faciliter l'entretien des grands espaces extérieurs, il est envisager l'achat d'une tondeuse autoportée. Il est proposé de la financer avec des crédits inscrits au budget au chapitre 21 qui ne seront pas consommés d'ici la fin de l'année.

Enfin, Il est nécessaire de basculer la somme de 4283,28 € du chapitre 21 au chapitre 20 pour permettre le paiement d'une étude de sol dans le cadre d'un projet d'acquisition foncière.

Compte tenu de ces éléments, la DM2 s'équilibre de la manière suivante :

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT				RECETTE DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT	NATURE		LIBELLE	MONTANT
68	6815	dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	3 000,00 €				
011	63512	taxes foncieres	-3 000,00 €				
(C)014	7498	Autres reversements sur dotations et participations	20 328,13 €	74	74888	Autres Attributions et participations	20 328,13 €
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT			20 328,13 €	TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT			20 328,13 €
DEPENSE D'INVESTISSEMENT				RECETTE D'INVESTISSEMENT			
10	10226	TAXE AMENAGEMENT	84 998,00 €	024		cession d'immobilisation	84 998,00 €
20	2031	ETUDE DE SOL	4 283,28 €				
21	2111	ACQUISITION FONCIERE	-4 283,28 €				
21	2128	AMENAGEMENT ESPACES VERTS	-25 000,00 €				
21	21568	PANNEAUX SIGNALISATIONS	-15 000,00 €				
OPERATION 26	2158	TONDEUSE AUTOPORTEE	40 000,00 €				
TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT			84 998,00 €	TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT			84 998,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-4 relatif à l'évaluation sincère des recettes et des dépenses des budgets et les articles L2312-1 à L2312-4 sur les modalités de vote des budgets,

Vu l'instruction budgétaire comptable M57, notamment le tome II, titre 1 Chapitre 1er & 3.2,

Vu la délibération du 09/03/2026 approuvant le budget primitif 2026,

Vu la délibération du 06/07/2026 approuvant la Décision Modificative n°1,

Considérant l'exécution budgétaire 2026 du budget principal constatée,

Considérant l'avis favorable de la Commission finances et vie économique du 24 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 085-200065795-20261005-D05102026_03E-BF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **DECIDER** d'adopter la Décision modificative n°2 telle qu'exposée ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

La secrétaire de Séance,

Christelle GAUBERT,

Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 08/10/2026
Au registre